

N° 20
6 SEPTEMBRE
2016

WEB

SNE-FSU :

sne@fsu.fr

<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Anahi BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr



Environnement Sne-Fsu

INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

Le remboursement des déplacements domicile/ travail est enfin possible !

Le SNE-FSU s'en félicite car notre ministère se doit d'être exemplaire en matière de déplacement, même si les nombreuses limitations en restreignent la portée.

Le **Décret** instituant à titre expérimental l'indemnité kilométrique vélo pour les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics pour leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail a été publié.

Il prévoit : une indemnité de 0,25 €/km, un plafond à 200 € par an, le cumul avec l'abonnement transport en commun pour les rabattements.

Il est entré en vigueur le 1er septembre 2016.

- **Le SNE-FSU demande à ce qu'il soit mis en œuvre dans les plus brefs délais dans tous les services et établissements publics.**
- **Le SNE-FSU demande que ses conditions de mise en œuvre soient rapidement négociées pour être examinées dans les prochains comités techniques.** Dans les établissements publics, l'ouverture de cette possibilité doit être inscrite à l'ordre du jour de tous les prochains conseils d'administration.
- **Le SNE-FSU transmettra des courriers de demande aux chefs d'établissements et proposera des modalités simples de mise en œuvre.**